

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 14

MM.PAYEN- PAUL- CHANTELOUP- GAILLARD- BASSET-BOUCHARD-DECHEN-
PEIGNE- MAZIER- CROCHER- SEIGNEUR – BURNOUF- RIVOALLAN- QUINETTE-

Conseillers absents : Mme HUE (procuration à Mme PAUL)- Mme GOUBERT-
M..REMOUE- M.GASSELIN -Mme GOSSE.

APPROBATION : SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

CONTRAT DE TERRITOIRE 3^{ème} GENERATION 2016- 2018 :

Le Maire informe les membres du conseil municipal des modalités du contrat de territoire dit de 3^{ème} génération 2016-2018 et du montant de l'enveloppe allouée par le conseil départemental arrêté à 3 297 649 € . Il ajoute la nécessité de présenter des projets à la Communauté de Communes « Granville Terre et Mer » sous forme de fiches pour examen, avant notification d'une subvention, et propose les dossiers suivants :

- Demande du report de la subvention accordée au contrat de territoire 2^{ème} génération pour la mise en séparatif du réseau assainissement (530 750 € HT),
- Demande du report de la subvention accordée au contrat de territoire 2^{ème} génération pour la rénovation des vestiaires et sanitaires du stade estimés à 197 200 € HT avec la création d'un pôle jeunesse sur le même site ,éligible au contrat de territoire 3^{ème} génération , d'un montant de 144 430 € HT pour encourager une nouvelle dynamique d'accompagnement des 11-25 ans.

Les services de la CAF, DDCS et Pays de la Baie seront interrogés pour formuler des demandes de subvention.

- Demande pour réhabilitation du logement au-dessus de la médiathèque rue des Salines estimée à 62 800 € HT,
- Demande de réhabilitation du logement 2 rue principale avec création de 2 logements locatifs sur 2 étages pour un montant évalué à 65 730 € HT ,

Une demande de subvention est déposée au Pays de la Baie au titre du fonds d'investissement des collectivités.

- Demande pour protection du petit patrimoine avec le remplacement du portail de l'entrée du cimetière route de Coutances (dans l'attente du devis)
- Demande pour remplacement des portes de l'église de Bourey et du portail du cimetière estimé à 13 519 € HT.

Le conseil municipal ne donne pas suite au projet de city park éligible aux communes dépourvues de gymnase ni au projet d'étude de faisabilité d'un espace culturel, soulignant le besoin d'une salle des fêtes.

FONDS DE CONCOURS

Les membres du conseil municipal sont informés qu'une enveloppe budgétaire de 100 000 € est allouée par la communauté de communes Granville Terre et Mer pour attribuer un fonds de concours aux communes membres.

Le Maire propose d'inscrire :

- le projet des vestiaires au stade estimé à 197 200 € HT pour remplacer la vétusté du local actuel répondant aux normes de la fédération française de foot avec accueil des équipes de football des communes du territoire, pratique du sport dans de bonnes conditions étendue aux écoles et autres usagers de l'intercommunalité ;
- le projet de construction d'un pôle jeunesse estimé à 144 430 € HT attenant aux vestiaires pour offrir un espace convivial réservé à l'organisation d'animations pour la jeunesse sous forme de d'activités sportives et de rencontres entre centres de loisirs du territoire communautaire .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de préparer les dossiers pour une demande d'aide financière au titre du fonds de concours.

DETR VESTIAIRES AU STADE :

Le Maire informe le conseil municipal que la subvention DETR d'un montant de 20 000 € obtenue le 21 mai 2014 pour la construction d'un vestiaire sanitaire au stade expire le 20 mai 2016 et considérant le retard suscité par un temps de réflexion complémentaire pour une réalisation du projet, demande une prorogation de la subvention DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et invite le Maire à solliciter les services de l'Etat.

PONTS DE GUELLE :

Monsieur Chanteloup rappelle la demande de Monsieur Daniel Charles pour une prise en charge par la commune des travaux d'écrêtement et la visite sur site des membres de la commission et d'un représentant de la DDTM .Considérant le phénomène et le caractère naturels des inondations , l'avis des services de l'Etat et le risque d'une mise en péril de l'ouvrage d'art, le conseil municipal ne donne pas suite , et charge le Maire d'en informer le pétitionnaire.

CONTRAT DE TERRITOIRE P E L

Pour compléter le dossier 2016, le maire informe le conseil municipal que la commune, avec la compétence jeunesse, doit être nommée porteur du contrat de territoire PEL de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve
- décide de désigner la commune de Cérences porteur du contrat de territoire PEL,
- et autorise le Maire à signer le dossier.

RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

Le Maire donne lecture du rapport financier du service assainissement 2014 , détaille la liste des travaux réalisés et après en avoir délibéré le conseil municipal l'approuve.

TARIFS DU GITE – ADHESION à ANCV :

1/ Adhésion à l'Agence Nationale aux chèques vacances

Le Maire propose l'adhésion de la commune de Cérences à l'Agence Nationale aux Chèques Vacances au 1^{er} janvier 2016 avec les recommandations suivantes pour le règlement :

- Acceptation du règlement en chèques vacances au versement de l'acompte, et /ou du solde,
- Ne pas rendre de monnaie,
- En cas de versement en chèques vacances > au montant de l'acompte, l'excédent ne sera pas déduit du solde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Peigné suggère l'acquisition d'un terminal pour carte bancaire et Monsieur Bouchard répond formellement sur l'incompatibilité du système.

2/ Gîte → Tarifs vaisselle à l'unité

Madame PAUL propose de compléter la délibération du conseil municipal du 16 novembre 2015 comme suit :

« facturation de tout complément de vaisselle et accessoires achetés après le 16 novembre 2016, en cas de détérioration ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le régisseur à appliquer la nouvelle mesure.

Madame Paul précise que les membres de la commission communication et accueil tourisme sont invités à réfléchir sur la décoration intérieure et sur l'élaboration du document touristique du gîte .

Monsieur Crocher propose de fixer le prix de la borne camping-car.

PERSONNEL COMMUNAL

1/ Modification du temps de travail :

Le conseil municipal est informé de l'avis favorable du comité paritaire à la demande de modification du temps de travail pour Madame Valérie Caniou avec effet au 1^{er} février 2016 sur une durée hebdomadaire égale à 35 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en prend acte.

2/ Création poste adjoint technique territorial 2^{ème} classe :

Le Maire rappelle le licenciement d'un adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour des raisons de santé, la signature d'un contrat pour accroissement d'activité jusqu'au 30 avril 2016 et propose la création du poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe , stagiaire, avec effet au 1^{er} mai 2016 sur la base de 11 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création du poste avec déclaration et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant en concertation avec le centre de gestion.

HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement de :

- 69H15 complémentaires et supplémentaires à Madame Valérie Caniou au titre du remplacement du personnel en arrêt de travail,

-43H15 complémentaires et supplémentaires à Madame Catherine Joret au titre du remplacement du personnel en arrêt de travail.

INDEMNITES AU REGISSEURS :

Le conseil municipal :

- ➔ donne son accord pour verser en 2016 une indemnité de 110 € aux régisseurs et bénéficiaires suivants :
 - Madame Laetitia Barut,
 - Madame Frédérique Bonnaud,
 - Madame Catherine Joret
 - Madame Sylvie Loy
 - Monsieur Vincent Faure.,
- ➔ et charge le Maire de prendre l'arrêté de nomination individuel.

DON A LA MEDIATHEQUE :

Les membres du conseil municipal sont informés d'un don d'un particulier à la médiathèque de Cérences d'un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le don de 200 € et charge le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

SYNDICAT MIXTE DE LA PERELLE :

Monsieur Peigné donne le compte rendu de la réunion du 21 janvier et précise :

- Remplacement du personnel administratif par voie de mutation au secrétariat,
- Constat d'une augmentation des dépenses pour la fourniture des sacs poubelle
- Création poste technicien à temps complet.

REPLACEMENT DES ROBINETS THERMOSTATIQUES :

Monsieur Chanteloup informe les membres du conseil municipal de la nécessité du remplacement de 29 robinets thermostatiques à l'école Jacques Prévert, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise SARL Lecrosnier d'un montant de 2 466 € TTC .

TRAVAUX CURAGE :

Monsieur Chanteloup demande au conseil municipal son accord pour des travaux de curage à réaliser en 2016 sur la base de 1 250 € HT/jour et sur une durée estimée à 4 ou 5 jours, en

alternance avec l'attribution de pierres pour encaissement des accès aux chemins agricoles .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la commande des travaux de curage.

Monsieur Peigné attire l'attention des membres du conseil municipal sur l'encaissement de l'espace derrière la mairie.

DIVERS :

- **Accueil des réfugiés** → Le Maire indique que la réunion prévue le 18 janvier dernier a été annulée faute d'information des services de l'Etat , et reportée à une date ultérieure.

Monsieur Burnouf souligne l'éventuel besoin des usines en personnel.

- Remerciements des vœux adressés par Madame la conseillère départementale et du capitaine des pompiers Lhullier.

- **Vœux** → Monsieur Peigné attire l'attention sur le manque de communication pour la cérémonie des vœux du Maire .

- Monsieur Quinette demande l'évolution du dossier de bornage contradictoire , actuellement différé dans l'attente des travaux d'aménagement de la cour arrière de la mairie et d'effacement des réseaux

- Les personnels des commerçants sont invités à stationner sur les places de parking.